

Le fait du jour → Limousin

Cosylva

Cette usine de charpente en lamellé-collé est installée depuis 1984 au nord de Bourgneuf. Sur un second site, la ZA de Langladure, elle scie, sèche et rabote du douglas du Limousin.

Un chiffre

21,3

niveau national.

% des maisons construites en Corrèze en 2005 étaient en bois. Contre 11 % au

Châtaignier

L'association pôle interprofessionnel bois limousin (Apib) ne jure pas que par le douglas : elle participe à une action interrégionale de valorisation du châtaignier dans la construction.

CONSTRUCTION BOIS ■ Le Limousin n'a pas seulement la matière première, il a aussi le savoir-faire

Un outil industriel pour construire local

La société Cosylva à Bourgneuf (23) est une référence internationale des charpentes en lamellé-collé. Elle utilise à 50 % du douglas limousin.

Julien Rapegno

julien.rapegno@centrefrance.com

Alexandra Bavière, jeune architecte de la Scop Œkoumène à Limoges, remplit consciencieusement son calepin lors de la visite de Cosylva : « Je suis plus que rassurée par les méthodes de travail. Et pour nous, c'est essentiel d'employer du bois local », confie-t-elle. Cosylva s'approvisionne pour moitié en douglas du Limousin pour fabriquer des éléments de charpente en lamellé-collé et des bardages. Une partie de la production est purgée d'aubier, ce qui assure une durabilité très supérieure aux charpentes.

Pas de colles toxiques pour assembler

Une seule limite pour Cosylva : les dimensions de la ligne d'assemblage et celle des plateaux des convois exceptionnels. « Nous pouvons sortir des poutres en lamellé-collé jusqu'à 48 mètres », signale Julien Bouthillon, le dirigeant de cette entreprise de 80 personnes. Toutes les courbures sont possibles. Y compris la fabrication de piliers ronds.

L'usine figole actuellement un traîneau en lamellé-collé destiné à une expédition dans l'Antarctique. Présente sur le marché des charpentes à grande portée depuis le début des années 1980, l'entreprise creusoise a conquis de nouveaux marchés grâce à sa prise en compte de critères écologiques : « Ils n'utilisent pas de colle contenant des formaldéhydes et donc toxiques.



COSYLVA. Une ligne d'assemblage où sont collées les lames de douglas, afin de réaliser des poutres de très longue portée. PHOTO MATHIEU TIJERAS

Et c'est ce qui est exigé dans les écoles, les hôpitaux », confirme Isabelle Nadalon-Bousquet, une architecte spécialisée en éco-construction basée à Meyrignac-l'Église (Corrèze).

« Le Zénith de Limoges nous aurait assuré six mois de travail. »

Cette visite d'entreprise était organisée par l'Apib-Limousin (Association pôle interprofessionnel Bois), qui a lancé depuis

un an une mission visant à développer l'usage du bois local dans la construction. Les architectes sont convaincus, mais « le bois rencontre encore des difficultés pour accéder à la commande publique », déplore Benoît Bourgeois, du cabinet Tangente à Guéret : « Certains élus ont encore des réticences, ils redoutent que les bâtiments vieillissent mal, notamment au niveau de l'aspect », poursuit l'architecte, qui voit cependant des perspectives vertueuses se dessiner : « L'usage de bois local peut être défini dans l'appel d'offres par une distance maximum d'approvisionnement. »

Cosylva exporte son savoir-faire. Certaines de ses contribu-

tions sont des références mondiales des possibilités du lamellé-collé : façonnée à Bourgneuf, la charpente toute en courbes de l'institut des sciences de l'écoville Masdar, à Abu-Dhabi, a été dessinée par Norman Foster.

Julien Bouthillon déplore une certaine indifférence des décideurs limousins devant le potentiel de développement incarné par l'alliance d'un matériau local et d'un savoir-faire : « On travaille avec la Creuse, avec la Corrèze, nous réalisons la charpente de l'hôtel de la région Auvergne, mais à Limoges, ils ne nous connaissent pas ! La communauté d'agglomération a préféré prendre du bois et des

entreprises extérieures à la région pour le Zénith ou le futur centre aquatique. Un seul de ces chantiers nous aurait assuré six mois de travail ! »

Le gâchis des coupes rases

En amont, la prise de conscience traîne aussi : « Les petits propriétaires limousins bradent leurs bois à 2 euros le stère à des marchands qui font des coupes rases afin d'alimenter l'industrie du bois de trituration ou du bois énergie », se désole Laurent Rivière, agent de l'ONF en Creuse. Pour lui, la forêt limousine regorge de bois d'œuvre qui pourrait être valorisé : « Si on n'arrête pas ce massacre, dans dix ans il sera trop tard. »

Les maisons en rondins conformes à la réglementation thermique

La grande majorité des bâtiments en bois est en ossature bois : la performance thermique dépend alors de l'épaisseur des matériaux isolants. Dans la construction individuelle, il faut compter aussi avec le bois massif.

Une entreprise solide comme Cosylva a connu une déconvenue avec sa filiale Douglas structures, qui proposait des maisons en madrier de douglas empilés : « Travailler avec des particuliers, c'est très différent du rythme industriel. Les délais étaient trop longs », explique un cadre de l'entreprise. Il y a une trentaine d'années, la Corrèze a



ÉTOLEZ. Une maison en bois rond bâtie à Champagnat (23). M. TIJERAS

été pionnière pour les fustes, ces maisons en rondins traditionnelles des pays nordiques (et des Alpes du sud).. Or, la réglementation thermique 2012 et ses normes élevées d'étanchéité à l'air a bien failli exclure ce mode de construction. Le mur de bois rond n'est pas une passeoire mais ses irrégularités se prêtent mal aux calculs et donc aux normes.

« D'un périmètre de 15 kilomètres »

À l'image des petits producteurs en agriculture, les artisans fustiers ont dû se grouper pour financer des études permettant

de répondre aux normes. « Une solution a été trouvée pour renforcer l'étanchéité à l'air : un joint de mousse est apposé entre les troncs », explique Paul Godineau, patron de la société Alaand, basée à Saint-Sylvestre (Haute-Vienne) : « On parvient à faire deux fois mieux que la norme exigée par la RT 2012 », poursuit-il. Alaand travaille « avec du douglas qui vient d'un périmètre de 15 kilomètres. » La nouvelle réglementation a bien failli porter un coup fatal à un système de construction qui ne manque pas d'arguments écologiques. ■